

# Déclarez vos ressources 2013 sur [caf.fr](http://caf.fr)

**Vous n'avez pas déclaré vos revenus 2013 aux impôts.**

**Même si vous n'êtes pas imposable ou si vous n'avez  
perçu aucun revenu, rendez-vous au plus vite sur  
[caf.fr](http://caf.fr) « [mon compte/déclarer mes ressources](#) ».**



**Sans cette déclaration sur [caf.fr](http://caf.fr), nous suspendrons vos  
prestations le 5 février 2015.**

Pour ne pas devoir nous rembourser ou perdre vos droits,  
déclarez vrai !

En luttant contre la fraude, nous garantissons la bonne gestion  
des fonds publics. Des échanges de fichiers entre la Caf et d'autres  
organismes et administrations nous permettent de vérifier l'exactitude  
des déclarations.

